

4.—Anciens combattants enregistrés au Service national de placement comme chômeurs, par mois et par sexe, janvier 1947 à mars 1948

Année et mois	Anciens combattants de la première guerre mondiale		Anciens combattants de la seconde guerre mondiale		Anciens combattants des deux guerres	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1947						
Janvier.....	6,887	2	51,481	1,114	2,165	néant
Février.....	7,129	2	50,569	1,124	2,422	1
Mars.....	6,784	1	47,617	1,007	2,478	1
Avril.....	6,453	1	42,368	965	2,500	1
Mai.....	4,967	1	30,204	868	2,124	1
Juin.....	4,322	1	22,829	803	1,724	1
Juillet.....	4,263	1	18,653	714	1,495	1
Août.....	3,839	1	16,516	718	1,349	1
Septembre.....	3,799	1	15,554	828	1,367	1
Octobre.....	4,066	1	16,704	837	1,375	1
Novembre.....	4,741	1	20,866	890	1,590	1
Décembre.....	5,446	1	25,502	732	1,766	1
1948						
Janvier.....	6,548	1	34,017	1,066	2,058	1
Février.....	6,901	1	36,078	1,066	2,200	1
Mars.....	4,714	1	20,273	536	1,563	1

¹ Depuis février 1947, ce chiffre n'est pas donné séparément; il est compris avec les femmes en service durant la seconde guerre mondiale.

Allocations de chômage.—Au 31 mars 1948, 161,874 anciens combattants ont été aidés dans leur rétablissement au moyen de cette allocation versée à l'ancien combattant capable de travailler et disponible, mais qui ne peut se trouver un emploi. Comme il fallait s'y attendre, la majorité de ces anciens combattants ont profité de l'allocation durant l'année civile 1946, à l'époque où ils étaient licenciés en grand nombre des forces armées.

5.—Anciens combattants recevant des allocations de chômage, selon le sexe, années terminées le 31 mars 1943-1948

Années terminées le 31 mars—	Hommes	Femmes	Total
1943 ¹	2,045	néant	2,045
1944.....	823	123	946
1945.....	3,145	83	3,228
1946.....	39,176	436	39,612
1947.....	98,055	1,983	100,038
1948.....	15,654	351	16,005
Totaux.....	158,898	2,976	161,874

¹ De novembre 1941 au 31 mars 1943.

Le nombre d'anciens combattants qui reçoivent l'allocation à un moment quelconque diminue rapidement en comparaison de celui d'anciens combattants en chômage. De mars à juin 1946, leur nombre constitue de 60 à 70 p. 100 de ceux qui sont enregistrés comme chômeurs; en janvier et février 1947, il en constitue 45 p. 100; et en février et mars 1948, il tombe à un bas niveau de 8.3 p. 100. Cela tient de ce que l'allocation n'est payable que durant les 18 mois qui suivent le licenciement et que ce délai est maintenant écoulé pour la plupart des anciens combattants.